



Charleroi, le 16 septembre 2025

**Objet : Oubli du repas du midi pour les élèves qui ne peuvent sortir sur le temps de midi.**

Chers Parents,

À dater de ce jour, il ne sera plus possible de venir déposer à l'école le repas de votre enfant en cas d'oubli. De même, nous n'accompagnerons plus les élèves à la sandwicherie. En effet, ces pratiques compliquent de manière trop importante l'organisation interne de l'école.

Afin de **pallier aux oubliers** (et nous insistons bien sur *oubliers*), l'école mettra désormais en place une **solution de secours** :

- Si votre enfant a oublié son repas, il devra prévenir **au plus tard à la récréation de 9h55** un éducateur.
- L'éducateur transmettra alors l'information à **M. Delfosse**, qui préparera un **sandwich au fromage**.
- Cette solution de dépannage étant limitée, **le choix se réduit à ce seul type de sandwich**.

Le sandwich sera facturé au prix de **3,50 €**. Ce montant a été fixé en tenant compte du prix demandé par la plateforme **Ékilibre**, tout en veillant à ne pas faire concurrence à ce partenaire de notre école. Le montant sera repris dans les frais scolaires habituels.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

La Direction